Image not found or type unknown

prise en charge d'une assurance après prononcé d'un divorce

Par **jo1256**, le **06/12/2011** à **20:29**

Bonjour,

Après le prononcé du divorce, mon ex-épouse a continué a occupé le domicile familial qui lui avait été attribué durant la procédure de divorce. Un notaire a été désigné pour la liquidation des biens mais cela traine.

A compter de la date du jugement mon ex-épouse m'est redevable d'un demi loyer si j'ai bien compris. Qu'en est-il de l'assurance de la maison?
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés